



Pour inciter les PME-PMI à réaliser des économies d'énergies

La CGPME et EDF lancent les premiers Trophées des Economies d'Energies

Aider les PME-PMI des Pays de la Loire à réaliser des économies d'énergie, les encourager à développer ces bonnes pratiques et les engager à partager leurs initiatives dans ce domaine : c'est l'objectif des premiers Trophées des Economies d' Energies lancés par la CGPME des Pays de la Loire et EDF.

Le 9 novembre au Centre de Communication de l'Ouest à Nantes, Philippe MOREAU, Président de la CGPME Pays de la Loire et Philippe AUDIC, Délégué régional EDF ont annoncé le lancement des premiers Trophées des Economies d'Energies.

Ces Trophées visent à récompenser les meilleures « bonnes pratiques » mises en œuvre dans les entreprises pour réaliser des économies d'énergies et contribuer à limiter les rejets de CO2. Toutes les énergies sont concernées par ces actions : aussi bien les énergies traditionnelles que les énergies renouvelables, solaire, géothermie, biomasse,... Des actions, même simples, seront prises en compte dès lors que les résultats seront constatés en matière de réduction des consommations et de modifications des comportements.

Dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2007, les entreprises peuvent présenter un dossier de candidature sur le site internet : <http://trophees.esaip.org>. Les élèves de l'ESAIP Angers, du cycle Ingénieurs environnement et prévention des risques, sont associés à la démarche dans le cadre de leur projet d'application de fin d'études. Ils accompagneront les entreprises dans l'élaboration de leur dossier et pourront être amenés à réaliser des audits sur site.

Les dossiers seront examinés par un jury d'experts co-présidé par la CGPME et EDF au mois d'avril 2008 selon les critères suivants :

- la nature de l'action
- la performance et le résultat de l'action (technique, énergétique et financier)
- l'originalité de l'action
- le caractère innovant de l'action
- la reproductibilité de l'action
- l'implication et la mobilisation des parties prenantes autour de l'action
- la prise en compte sociale du projet

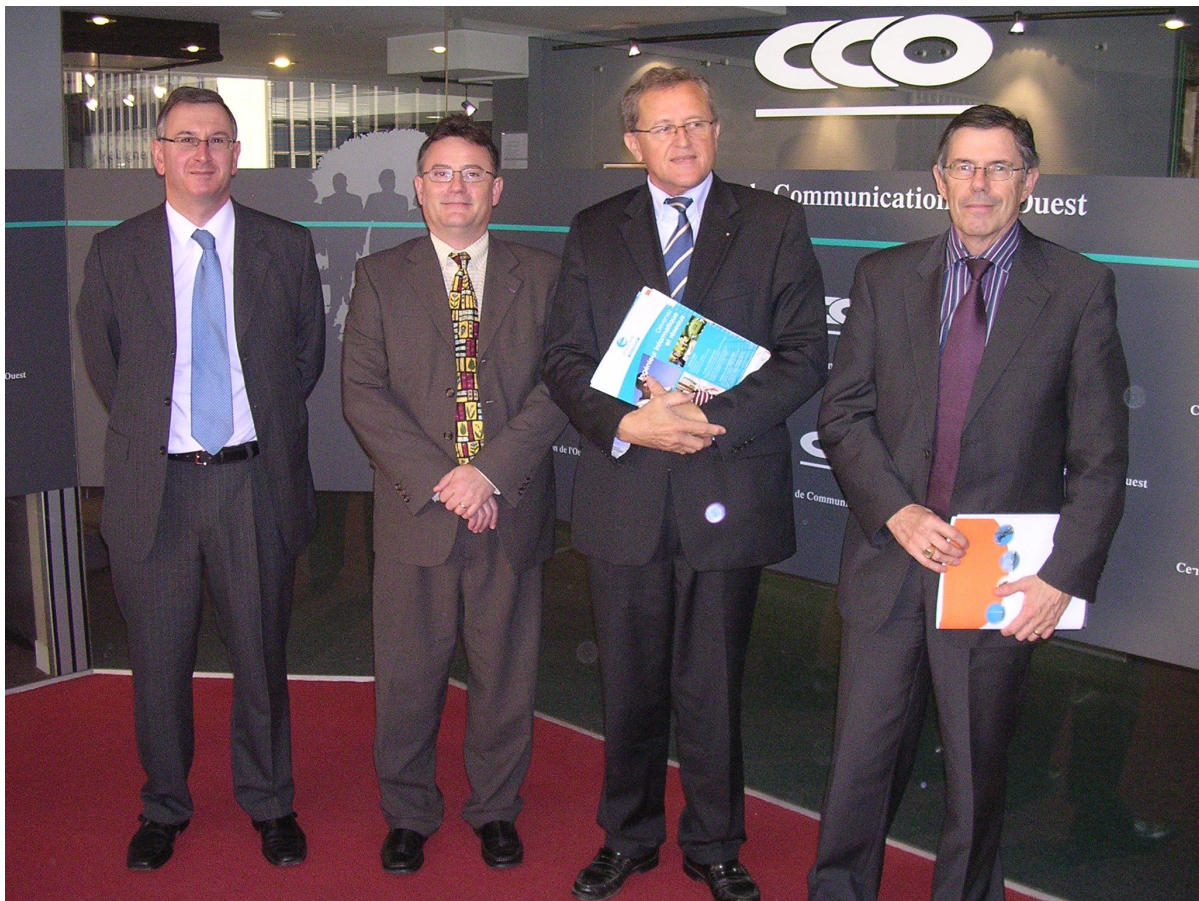
La remise des prix aux 5 lauréats aura lieu en juin 2008. Une synthèse des bonnes pratiques sera diffusée le plus largement possible aux PME-PMI des Pays de La Loire.

A l'occasion du lancement de ces trophées, Philippe AUDIC et Bruno MORAS pour EDF et Philippe MOREAU pour la CGPME, ont également renouvelé leur convention de partenariat, visant à améliorer la compétitivité des PME-PMI en leur apportant des solutions d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie.

CONTACTS PRESSE

Pour EDF Françoise Ferré Tél. : 02.40.35.85.90 –06 12 23 38 80 E.mail francoise.ferre@edf.fr

Pour la CGPME Yann Le Bihen Tél. : 02.40.52.12.12 - E.mail deleguegeneral@cgpme-pdl.fr



De gauche à droite sur la photo : Bruno Moras - Directeur commercial Entreprises EDF, Jacky Lépicier - Directeur ESAIP Angers, Philippe Moreau - Président CGPME Pays de la Loire, Philippe Audic - Délégué régional EDF.